

Lorsque l'organisateur ne paie pas

La tournée touche à sa fin. Le retour à la vie quotidienne et aux banales factures d'électricité, de loyer et de caisse-maladie s'annonce pénible. Dans cette morosité, le décompte SUISA apporte une touche d'espoir. Mais il y a certainement une erreur, il manque les redevances pour un concert de l'avant-dernière tournée. Comment est-ce possible et que fait SUISA dans un tel cas?

Pour les manifestations qui ont lieu en Suisse et au Liechtenstein, SUISA procède à l'encaissement des redevances et à la répartition aux ayants droit. Afin que ce système fonctionne, certains rouages doivent se mettre en place. Nous devons tout d'abord connaître l'existence de la manifestation. Ensuite, l'organisateur doit nous envoyer les indications nécessaires pour la facturation. Après l'événement, nous avons besoin d'une liste des titres exécutés. Et il faut bien entendu, pour le traitement, que toutes les œuvres exécutées soient complètement documentées chez nous.

Un déroulement sans accroc implique que tous les acteurs impliqués respectent les délais. En résumé: la liste de programme nous parvient à temps, la facture est payée dans les délais, etc. Si tout fonctionne bien, le concert doit figurer sur le décompte de répartition qui suit immédiatement la date du concert.

Certaines manifestations ne sont pas annoncées

Le déroulement n'est pas toujours idéal et sans accroc, cela pour différents motifs possibles. Bien que, dans le secteur des concerts, nous connaissons entre 80% et 90% des organisateurs, certains de-

meurent inconnus. Nous effectuons des démarches actives pour les identifier, notamment des recherches dans les calendriers de manifestations et sur Internet, dans le but de trouver de nouveaux organisateurs ou des événements qui n'ont pas été annoncés. De temps en temps, des messages de membres ou d'interprètes nous permettent de dénicher «par la bande» certaines manifestations.

Si un organisateur ne s'annonce pas de lui-même, nous prenons contact avec lui dès que nous avons connaissance de sa manifestation. Si un concert a déjà eu lieu et que nous l'apprenons tardivement, nous envoyons une facture après coup. Plus la facture est établie tardivement et plus le paiement interviendra tardivement. Ce n'est qu'après paiement que le montant part à la répartition.

Si le rappel est sans effet, nous introduisons une poursuite

Si un organisateur ne paie pas dans les délais, il reçoit deux rappels avec nouveau délai de paiement. Ensuite, l'arsenal juridique entre en action: une poursuite est engagée. Nous travaillons à cet effet avec la société d'encaissement EOS Suisse. Dans le pire des cas, nous sommes confrontés à un litige de longue durée, qui est suivi par nos avocats jusque devant les tribunaux.

De telles procédures représentent toujours une avancée sur la corde raide. D'une part, nous sommes chargés de procéder à l'encaissement de ce qui revient à nos membres. D'autre part, nous tentons toujours de trouver une solution à l'amiable qui permette à l'organisateur de poursuivre son activité dans les meilleures conditions possibles. Un organisateur en faillite ne pourra en effet plus proposer de manifestations et ne paiera donc plus de redevances.

Combien de temps s'écoule entre le jour du concert et le paiement de la redevance? Cela peut aller de six mois jusqu'à cinq ans par-

fois. En tant que membre, vous pouvez contribuer de deux façons à ce que ce délai soit aussi court que possible: déclarer vos œuvres assez tôt à SUISA et aider l'organisateur à établir une liste de programme complète et correcte. Pour toutes les autres étapes, le personnel de SUISA travaille à votre service. Avec l'objectif que la redevance manquante figure sur le prochain décompte, avec un paiement à la clé.

.....
Texte: Chantal Peter

Quiconque organise un événement public avec de la musique doit verser à SUISA une redevance en faveur des auteurs. Le montant de cette redevance dépend de critères tels que nombre de spectateurs, recette de billetterie ou importance de la musique pour l'événement. Plus cette importance est grande et plus le tarif sera élevé. Les taux les plus élevés correspondent logiquement aux cas de concerts.

Informations à ce sujet sur:
→ <http://www.suisa.ch/fr/clients/licence-qui-paie-quoi>